

Année scolaire 2022-2023 -- Choix d'option

Elèves qui seront en 3^{ème} ou 4^{ème} année en septembre 2023

Nom et Prénom de l'élève : _____ , né(e) le _____

Classe en 2022-2023 : _____

Cours philosophique suivi en 2022-2023 : _____

Langue Moderne I : Anglais / Néerlandais

Immersion en Néerlandais : Oui / Non

Scanner pour
détail des grilles



Choix de la filière d'enseignement pour 2023-2024 *

- Enseignement Général / Technique de transition (compléter points 1, 2 et 3)
- Enseignement Technique de qualification (compléter point 4)
- Enseignement Professionnel (compléter point 5)
- Quitte l'IPES Tubize

1. Enseignement Général / Technique de transition - Choix de l'option *

- Ia Latin classique
- Ib Latin sciences
- II Sciences
- III Sciences économiques
- IV Sciences sociales
- V Codage et Technologies du digital

2. Poursuite de l'Enseignement en immersion linguistique en Néerlandais (uniquement possible si suivi en 2022-2023) *

- Oui
- Non

3. Activités complémentaires facultatives (Sciences économiques et Sciences sociales)*

- Activités de communication (Critique Médias)
- Pas d'activité complémentaire

4. Enseignement Technique de qualification - Choix de l'option *

- Gestion informatique / Technicien en comptabilité
- Techniques sociales et d'animation / Agent d'éducation
- Électromécanique / Electricien Automaticien

5. Enseignement professionnel - Choix de l'option *

- Cuisine et salle
- Menuiserie

Remarques particulières :

.....
.....
.....
.....

Fait à le / 05 / 2023

Signature du responsable légal () ou de son représentant :

.....

Document à remettre à l'éducateur référent au plus tard le lundi 22 mai 2023.

A remplir avec le titulaire lors de la remise des résultats, le 03 juillet 2023, sur rdv .

Attestation délivrée par le conseil de classe pour l'année 2022-2023* :

AOA – AOB – AOC –

Restrictions éventuelles :

Choix définitif pour l'année scolaire 2022-2023 :

Année d'étude : 3^{ème} année / 4^{ème} année

Filière d'enseignement : Général / Technique de transition / Technique de qualification / Professionnel

Option :

Si applicable : Immersion en Néerlandais : oui / non

Activité complémentaire facultative :

Fait à le 03 / 07 / 2023

Signature du responsable légal ou de son représentant :

.....

Dans l'éventualité où le responsable légal n'est pas en mesure de compléter la confirmation du choix d'option le 03 juillet 2023 lors de la remise du bulletin et de l'attestation délivrée par le Conseil de classe, cette confirmation pourra être complétée au secrétariat élèves au plus tard le lundi 10 juillet 2023 à 16h00.

Passé cette date, l'école n'est plus en mesure de garantir une place dans l'option choisie lors de la rentrée des classes.